

CIRCULAIRE 025-20
Le 19 février 2020

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ
TELUS Corporation (T)
Scission d'actions**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que TELUS Corporation («TELUS»)(TSX:T) (NYSE:TU) a annoncé le 13 février, 2020 que son conseil d'administration a approuvé le fractionnement d'actions à raison de deux pour une de toutes ses action ordinaires en circulation.

Les actionnaires de TELUS inscrits à la date de clôture des registres le 13 mars, 2020 recevront une action supplémentaire, le 17 mars 2020, pour chaque action détenue.

Les actions de TELUS commenceront à se transiger sur une base de deux pour une à la Bourse de Toronto à l'ouverture des marchés le 18 mars 2020.

La négociation des actions avec effets payables commencera à l'ouverture de la séance le 12 mars, 2020.

La négociation avec effets payables prendra fin à la fermeture des bureaux le 17 mars, 2020.

La date ex-distribution sera différée par l'utilisation d'effets payables au premier jour de négociation suivant la date de paiement (le 18 mars, 2020).

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Gladys Karam
Directrice, Dérivés sur actions
Marchés financiers